

# Le vieillissement démographique ne met pas en danger la prévoyance vieillesse

Andres Frick, Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'École polytechnique de Zurich

Dans le débat sur l'initiative de l'USS, certains prétendent entre autres que le financement des rentes de vieillesse serait en danger rien qu'à cause de l'évolution démographique. Il ne serait de ce fait pas possible de créer de nouvelles charges, comme cela serait par exemple le cas avec cette initiative. Ils demandent au contraire une détérioration de la prévoyance vieillesse, par exemple sous la forme d'un relèvement de l'âge de la retraite ou d'une baisse des rentes.

La présente contribution étudie cette affirmation par le biais de deux questions :

1. Quelle est la fiabilité des scénarios démographiques sur lesquels repose cette affirmation ?
2. Quelles seraient les conséquences pour les revenus de la génération dite « active » du maintien de l'actuel haut niveau de prévoyance vieillesse malgré le vieillissement de la population ?<sup>1</sup>

## Les scénarios démographiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pronostiquent une nette augmentation du rapport rentiers/personnes actives

Pour pouvoir évaluer l'évolution démographique future, l'OFS calcule périodiquement des scénarios pour l'évolution de la population, les plus récents étant de 2006<sup>2</sup>. Ces scénarios se basent sur des hypothèses concernant l'évolution de différents facteurs-clés, à savoir : le taux de fécondité, l'espérance de vie en fonction du sexe et les mouvements migratoires. Comme ces hypothèses sont incertaines, l'OFS calcule plusieurs variantes. En plus du scénario de référence ou « moyen » (A), il y a entre autres un scénario « haut » (B) et un scénario « bas » (C), dont les limites supérieures, respectivement inférieures, sont fixées en fonction des hypothèses de départ jugées plausibles. Pour le nombre des personnes actives, on formule en plus une hypothèse sur la participation au marché du travail.

Selon ces scénarios, le rapport de dépendance des aînés, c'est-à-dire le nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes en âge de travailler (de 20 à 64 ans), passera de 26 en 2005 à 52.54 en 2050 (tableau 1). Cela signifie que la génération active devra subvenir à l'entretien de toujours plus de personnes âgées. Pour 100 personnes en âge de travailler, le nombre total des personnes n'étant pas en âge de travailler (rapport de dépendance total) passera par contre seulement de 61 en 2005 à 79-87 en 2050. Remarquons qu'il ne sera pas beaucoup plus élevé qu'en 1970, car le rapport de dépendance des jeunes (nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 20 à 64 ans, c'est-à-dire en âge de travailler) a fortement diminué entre 1970 et 1990. Il y donc une certaine compensation, car la génération active doit subvenir à l'entretien de moins de jeunes.

Tableau 1 : Rapports entre classes d'âge selon les scénarios de l'OFS

	2005	2030	2050
Rapport de dépendance des aînés	26	43	51-52
Rapport de dépendance total	61	72-77	79-87
65 ans et plus pour 100 actifs	33	52-54	62-64
Tous les non-actifs pour 100 actifs	106	115	121-126

Source : calculs propres sur la base des scénarios démographiques de l'OFS

Si le nombre des rentiers est mis en relation avec celui des actifs (base : plein temps), l'augmentation de 2005 à 2050 oscillera entre 88 et 94 % selon le scénario considéré. Le nombre total des non-actifs par rapport aux actifs n'augmentera par contre que de 14 à 19 %.

<sup>1</sup> À la différence de D. Lampart (« L'AVS reste solide – Scénario de l'USS sur le financement de l'AVS » Dossier de l'USS N°53, décembre 2007), nous prenons ici en compte les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> pilier de la prévoyance vieillesse.

<sup>2</sup> OFS (2006) : « Les scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2050 », Neuchâtel.

## Les scénarios démographiques peuvent se tromper

Se pose la question de la plausibilité de ces scénarios. Même si l'évolution de la population – en comparaison, par exemple, avec l'évolution de la conjoncture – est relativement lente, les affirmations qui vont au-delà de plusieurs décennies sont liées à des incertitudes considérables. Ainsi, pour prendre un exemple, les études réalisées au début des années 1970 par Kneschaurek pour l'année 2000 ont abouti à une population de 10 millions de personnes, contre 7,2 millions dans les faits. À l'inverse, la population en âge de travailler était en 2005 de 3 % plus importante que celle prévue par le scénario A selon les chiffres avancés en 2001 par l'OFS<sup>3</sup>. Cette différence est pour l'essentiel imputable au fait qu'à l'époque, on avait supposé une immigration beaucoup trop faible. Ce qui a été corrigé dans les scénarios actuels ; et l'immigration nette moyenne de 20 000 personnes par an selon le scénario A correspond maintenant à la moyenne annuelle enregistrée depuis 1950.

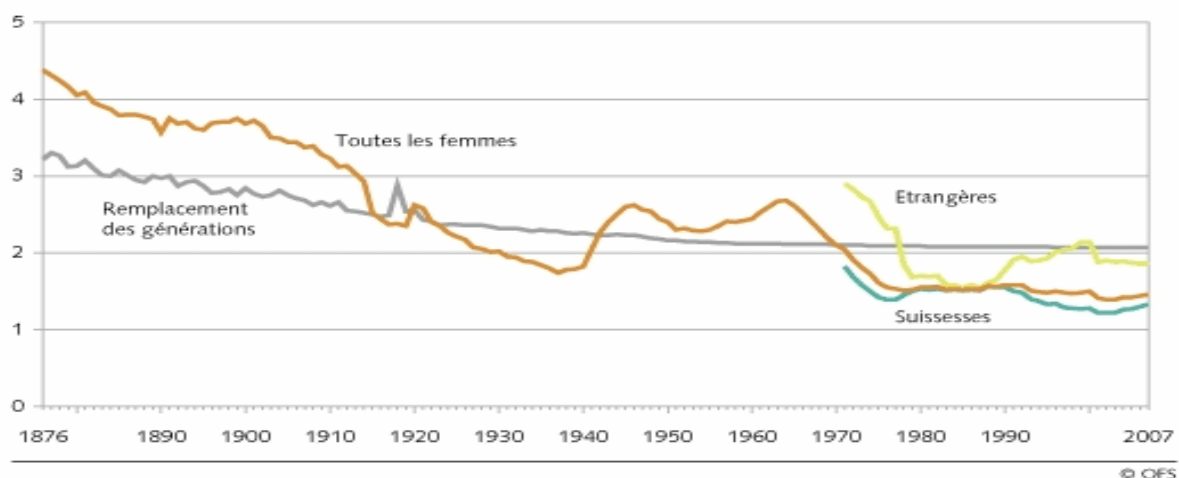
Des hypothèses à la base du scénario principal, ce sont surtout le taux de fécondité et le solde migratoire qui semblent discutables.

- Depuis le milieu des années 1960, le taux de fécondité a diminué (graphique 1), pour se fixer à 1,45 (2007). Le scénario A suppose un léger recul à 1,4 jusqu'en 2050 ; le scénario B, une légère augmentation à 1,65. En raison du développement des structures d'accueil des enfants pour les parents exerçant une activité lucrative, le taux de fécondité pourrait être plus élevé que supposé dans les scénarios (mais le taux d'activité des femmes pourrait, lui aussi, être encore plus élevé que dans les scénarios).
- Par le passé, le solde migratoire a fortement fluctué en fonction de l'évolution économique. En moyenne, il a été de 27 000 personnes entre 1980 et 2006. Le scénario A suppose que, jusqu'en 2020, il reculera à 15 000 personnes par an ; par contre, le scénario B suppose, après une phase intermédiaire de forte immigration, qu'il sera de 30 000 personnes à partir de 2020. Au vu des expériences faites par le passé, le solde migratoire semble être fixé trop bas. Suite à l'Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (UE), l'immigration a plutôt augmenté (graphique 2).

Un certain scepticisme à l'égard des scénarios démographiques semble donc tout à fait indiqué. Mais même en cas d'hypothèses plus positives concernant le taux de fécondité et la migration, le rapport rentiers/personnes actives augmenterait nettement.

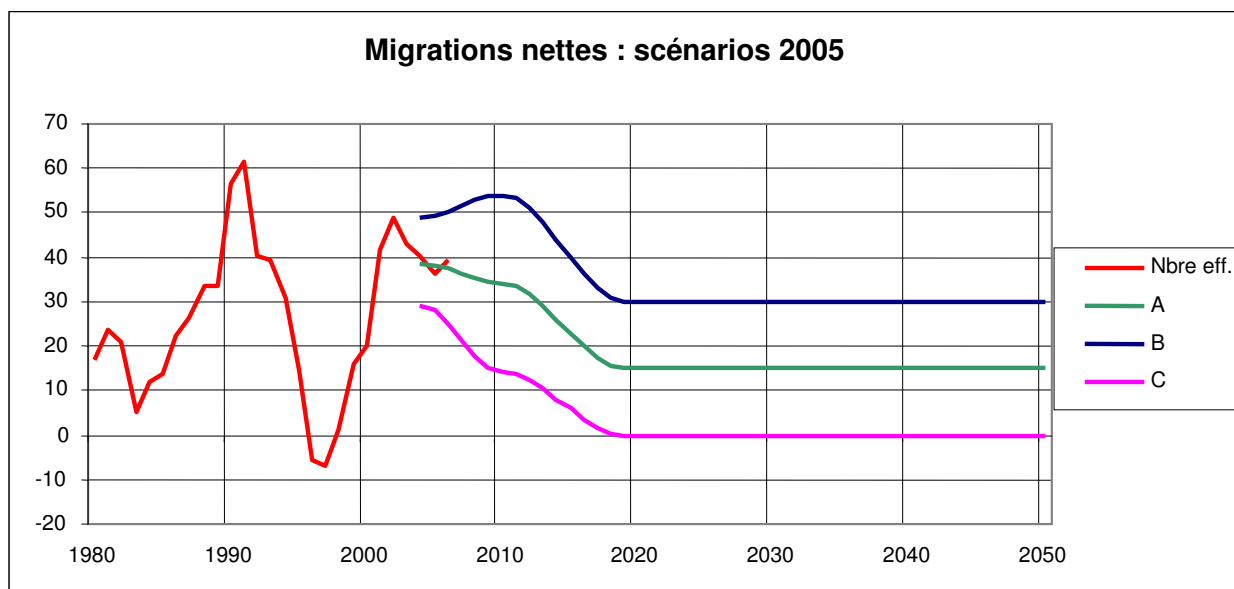
Graphique 1 : Taux de fécondité

### Nombre moyen d'enfants par femme



<sup>3</sup> Voir OFS (2001) : Scénarios de l'évolution de la population de la Suisse 2005-2060, Neuchâtel.

Graphique 2 : Migrations nettes de personnes étrangères (sans changement de statut)



Source : OFS

### Modélisation de l'incidence du vieillissement démographique sur le financement de la prévoyance vieillesse

Pour évaluer l'incidence du vieillissement démographique sur le financement de la prévoyance vieillesse, il faut par principe partir de l'idée que les biens et services nécessaires à l'entretien de la partie non active de la population doivent être produits par les personnes actives ; celles-ci doivent donc subvenir aux besoins de celle-là. Ceci est vrai, indépendamment du type de système appliqué : par répartition ou par capitalisation. Les actifs sont de toute façon privés d'une partie de leur pouvoir d'achat et peuvent donc moins consommer des biens et services qu'ils produisent. Les biens et services « excédentaires » sont ensuite mis à la disposition des non-actifs.

De combien s'accroît, sur la base des scénarios démographiques, la charge supportée par les actifs au titre de la prévoyance vieillesse ? Pour répondre à cette question, le KOF (Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique de Zurich) a réalisé une modélisation pour laquelle il a supposé une relation de revenu inchangée entre rentiers et personnes actives. On part donc de l'idée que les détériorations intervenues depuis lors dans la prévoyance vieillesse n'ont pas eu lieu et que les revenus des rentes ne sont pas seulement adaptés au renchérissement, mais suivent aussi l'augmentation réelle du PIB, ce qui n'est pas prévu avec les réglementations en vigueur. On suppose en outre qu'en Suisse, les actifs supportent entièrement la charge de la prévoyance professionnelle, c'est-à-dire que l'on fait abstraction du fait que les revenus du capital sur les placements réalisés à l'étranger par les caisses de pension croissent probablement plus fortement que les revenus en Suisse. Ces hypothèses représentent ainsi une variante maximale.

### La hausse des cotisations sans restriction de la consommation de la génération active est finançable

En 2003, la part des recettes de l'AVS et de la prévoyance professionnelle (PP) suffisante pour couvrir les dépenses courantes était de 19,2 % du revenu des ménages privés<sup>4</sup>. Si ce taux se maintient avec l'évolution démographique – augmentation du rapport rentiers/personnes actives de 92 % jusqu'en 2050, selon le scénario A -, cette part passera à 36,9 %. Comme le 2<sup>e</sup> pilier

<sup>4</sup> Pour simplifier, nous ne faisons pas la différence entre les cotisations et les autres recettes, respectivement le versement des rentes et les autres dépenses.

se trouve toujours en phase de développement, ses cotisations sont toutefois plus élevées actuellement que les prestations ; de plus, la part des recettes de l'AVS et de la PP au revenu des ménages privés était de 22,9 % en 2003. Il faudrait donc que la part de consommation à laquelle la génération active devra renoncer pour financer l'entretien des rentiers augmente de 14 % du revenu des ménages jusqu'en 2050 pour garantir le standard de développement atteint par la prévoyance vieillesse.

Une telle charge supplémentaire est-elle supportable par la population qui sera alors active ? Pour répondre à cette question, il faut poser de nouvelles hypothèses sur l'évolution des revenus du travail. Si l'on suppose que l'emploi (comme selon le scénario A) et la répartition des revenus restent constants, l'évolution des revenus dépend de la croissance de la productivité. Selon la statistique officielle, cette croissance était d'environ 1,5 % dans les années 1990 et de 1,2 % de 1991 à 2005. Argumentant que la statistique officielle sous-estime la croissance de la productivité, Hartwig (2007) arrive aussi à 1,5 % pour les années 1991-2005<sup>5</sup>. Plus pessimiste quant à l'avenir, l'OFS suppose une croissance de 1 %.

Le tableau 2 montre quelle sera l'évolution, jusqu'en 2050 (indice 2003 = 100), des revenus des ménages privés en fonction de diverses hypothèses de productivité. Pour une croissance annuelle de 1,5 %, en 2050, ils se situeront, en termes réels, à 201 points d'indice, c'est-à-dire seront 101 % plus élevés qu'en 2003. Pour maintenir la prévoyance vieillesse à son niveau de 2003, les cotisations de l'AVS et de la PP devront, comme mentionné, passer à 36,9 %. Relativement au revenu plus élevé touché en 2050, il en résultera une baisse de 74 points d'indice et un revenu net des ménages consécutif de 127 points d'indice. Ainsi, déduction faite de la charge supérieure due à la prévoyance vieillesse, les revenus des ménages seront en termes réels toujours plus élevés de 65 % qu'en 2003, lorsque le revenu net des ménages se situait à 77 points d'indice. Pour une croissance annuelle de la productivité de 1 %, il reste une augmentation réelle de 31 % du revenu net des ménages. Même avec l'hypothèse pessimiste d'une croissance annuelle de la productivité de 0,5 %, les revenus des ménages privés resteront, en termes réels, à peu près constants, une fois déduit le financement de la prévoyance vieillesse. Cela signifie qu'il est possible de garantir le niveau auquel se trouvait cette dernière en 2003, sans restriction de la consommation durant la phase active de la vie, pour autant – comme déjà dit – que la charge diminue du côté du nombre de jeunes n'exerçant pas d'activité lucrative. Cependant, une part des gains de productivité servira au financement des rentes de vieillesse, une part qui pèsera d'autant plus que la croissance de la productivité sera moindre.

*Tableau 2 : Part de la croissance des revenus restante en 2050, après déduction des cotisations de la prévoyance vieillesse, en comparaison avec 2003*

Taux de croissance annuelle supposé du PIB en % (en termes réels)	1.5	1.0	0.5
Revenu primaire brut des ménages en 2050 (2003 = 100)	201	160	126
Cotisations de la prévoyance vieillesse en 2050 (taux = 36,9 %)	74	59	47
Revenu résiduel en 2050 (2003 = 100 ; 100 -22.9=77.1)	127	101	80
Modification du revenu résiduel par rapport à 2003 en % (en termes réels)	65	31	3

Source : calculs propres

<sup>5</sup> Hartwig, J. (2007) : « Trying to Assess the Quality of Macroeconomic Data – the Case of Swiss Labour Productivity Growth as an Example », KOF Working Paper, 173.

## **Résumé : la décision quant à la répartition dans le temps du revenu projeté sur toute la vie**

Quelles conclusions peut-on tirer de cette modélisation ? L'affirmation entendue parfois, selon laquelle la prévoyance vieillesse ne serait plus finançable demain, ne repose sur aucune base, même si l'on se fonde sur des hypothèses restrictives<sup>6</sup>. Dans la discussion sur l'avenir de la prévoyance professionnelle, il s'agit toutefois de décisions concernant la durée de la vie active et la répartition, entre phases actives et phases non actives, du revenu projeté sur toute la vie. Les modélisations montrent que, même avec des hypothèses de croissance pessimistes, il est possible de financer un niveau de prévoyance vieillesse supérieur à ce qui est le cas dans les conditions actuelles qui se sont d'ores et déjà détériorées ; cela, sans devoir renoncer à des biens de consommation durant la phase de vie active. Pour les jeunes générations, étant donné les perspectives démographiques, se pose la question de savoir dans quelle mesure elles sont prêtes à renoncer à une part de l'augmentation de leur revenu courant pour maintenir, ou améliorer, le niveau de développement atteint par la prévoyance à laquelle elles prétendent, elles aussi, un jour. Or ce n'est pas la science qui peut en décider, mais les citoyennes et les citoyens.

Pour tout complément d'information :

044 / 632 51 57

---

<sup>6</sup> Selon un sondage de 2004 du Département fédéral des finances, seuls 69 % des personnes en âge de travailler interrogées ont déclaré être confiantes quant à leurs chances de toucher un jour une rente AVS.